

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 30 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Patrick GRIMALDI - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Anne-Laurence PETEL - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michel ROUX - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Julie ARIAS - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - François BERNARDINI représenté par Patrick GRIMALDI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Jean-Pascal GOURNES - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Doudja BOUKRINE représentée par Lydia FRENTZEL - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Pierre HUGUET - Martin CARVALHO représenté par Jean-Pierre SERRUS - Eric CASADO représenté par Claudie MORA - Jean-Pierre CESARO représenté par Marylène BONFILLON - Saphia CHAHID représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Emmanuelle CHARAFE représentée par Gérard GAZAY - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOU - Bernard DESTROST représenté par Jean-Pierre GIORGI - Vincent DESVIGNES représenté par Fabrice POUSSARDIN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Chantal GARCIA représentée par Guy BARRET - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Franck SANTOS - Hervé GRANIER représenté par Daniel GAGNON - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Frédéric GUELLE représenté par Didier PARAKIAN - Sophie GUERARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Frédéric GUINIERI représenté par Georges CRISTIANI - Prune HELFTER-NOAH représentée par Perrine PRIGENT - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Nicole JOULIA représentée par Vincent GOYET - Philippe KLEIN représenté par Michel ROUX - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE

représenté par Sandrine MAUREL - Vincent LANGUILLE représenté par Betty CARVOU - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Didier REAULT - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - Yves MORAINÉ représenté par Sabine BERNASCONI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Patrick AMICO - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Grégory PANAGOUDIS représenté par Anne-Laurence PETEL - Patrick PAPPALARDO représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Benoît PAYAN représenté par Marie BATOUX - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Christian PELLICANI représenté par Laure ROVERA - Philippe PIGNON représenté par Philippe LEANDRI - Catherine PILA représentée par Solange BIAGGI - Henri PONS représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Marion BAREILLE - Alain ROUSSET représenté par Sophie AMARANTINIS - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michel RUIZ représenté par Jean-François CORNO - Laurence SEMERDJIAN représentée par Claude FERCHAT - Aïcha SIF représentée par Jean-Marc SIGNES - Francis TAULAN représenté par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Anne VIAL représentée par Hervé MENCHON - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Julien BERTEI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Kayané BIANCO - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-Jacques COULOMB - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Monique FARKAS - Gérard FRAU - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Magali GIOVANNANGELI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Claudie HUBERT - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Yannick OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Jean-Yves SAYAG - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI à 9h26 - Jean-Marc SIGNES à 9h37 - Marie BATOUX à 9h40 - Audrey GARINO à 9h40 - Perrine PRIGENT à 9h40 - Sophie ARRIGHI à 9h46 - Eléonore BEZ à 9h46 - Roger GUICHARD à 9h47 - Christophe GONZALEZ à 9h47 - Didier PARAKIAN à 9h47 - Jean-Baptiste RIVOALLAN à 9h47 - Arnaud KELLER à 9h47 - Bernard MARANDAT à 9h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-056-18356/25/CM

■ SPL Energies de Provence - Cession de parts à la Ville de Marseille - Modification des statuts - Autorisation donnée aux représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence de voter en ce sens aux instances de la SPL Energies de Provence

133931

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Société Publique Locale (SPL) Energies de Provence a été créée par délibération n°FBPA-001-16094/24/CM du Conseil de la Métropole en date du 18 avril 2024 et par délibération de la Commission Permanente du Département des Bouches du Rhône n°CP-2024-04-05-73 en date du 5 avril 2024.

Société anonyme au capital de 3 500 000 € composé de 3 500 actions de 1 000 € de valeur nominale chacune, elle est détenue par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches du Rhône à parts égales. Son conseil d'administration est composé de 12 administrateurs, 6 pour chaque actionnaire.

Opérateur énergétique local, la SPL a pour objet de mettre en œuvre la stratégie et les projets d'énergie renouvelable et de performance énergétique de ses membres sur leur patrimoine.

La ville de Marseille, par courrier en date du 5 mars 2025, a fait part de sa volonté d'entrer au capital de la SPL Energies de Provence afin de développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire et son patrimoine propre, volonté qui sera présentée lors du conseil municipal du 20 juin 2025. La participation de la Ville de Marseille à la SPL se justifie au titre de sa compétence législative en matière d'aménagement, d'exploitation d'installation de production d'énergie renouvelables ou de récupération conformément à l'article L2224-32 du CGCT.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans un des objectifs de la SPL d'ouvrir son capital aux communes du Département et de la Métropole qui souhaiteraient être accompagnées techniquement pour mener à bien des projets de transition énergétique sur leur patrimoine en fonction de leurs besoins.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole et le Département cèdent chacun à la Ville de Marseille environ 7.5% de leur part, pour que cette dernière détienne à son tour environ 15% du capital de la société.

L'entrée de la Ville de Marseille au capital de la SPL s'opérant par la voie de la cession d'actions, il est prévu que les deux actionnaires actuels cèdent un siège d'administrateur chacun afin que la Ville de Marseille en détienne deux, proportionnellement à sa participation au capital et conformément aux statuts et à la législation en vigueur.

Le conseil d'administration de la société devra agréer le cessionnaire en vertu de la clause d'agrément prévue à l'article 13 des statuts de la SPL.

La modification de la composition du capital de la société entraînant une modification statutaire, conformément à l'article L1524-1 du CGCT, il convient, à peine de nullité du vote des représentants de la Métropole aux instances de la société, d'approuver au préalable les modifications envisagées.

A l'occasion de cette modification statutaire, il est également projeté d'élargir l'objet social à la compétence communale relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains conformément à l'article L5218-2 du CGCT et de procéder à des ajustements rédactionnels.

Ainsi, sous réserve d'agrément du conseil d'administration et de finalisation de la procédure de cession de parts, la nouvelle répartition du capital et des sièges d'administrateurs serait la suivante :

Actionnaires	Montant		Nbre actions		%		Nbre sièges	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 750 000.00	1 487 000.00	1 750	1 487	50,00%	42,49%	6	5
Conseil Départemental 13	1 750 000.00	1 487 000.00	1 750	1 487	50,00%	42,49%	6	5
Ville de Marseille	0	526 000.00	0	526	0,00%	15,03%	0	2
Total	3 500 000.00	3 500 000.00	3 500	3 500	100,00%	100,00%	12	12

Parallèlement, il est envisagé de conclure un pacte d'actionnaires afin de définir les relations entre les actionnaires et modalités de gouvernance de la société.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de Commerce ;
- Le Code Général des Impôts ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération de la Ville de Marseille n° xx en date du 20 juin 2025 ;
- Le projet de statuts modifiés de la SPL Energies de Provence ;
- Le courrier d'intention de la Ville de Marseille du 5 mars 2025 ;
- La réponse de la Métropole Aix-Marseille-Provence valant offre de cession en date du 18 juin 2025 ;
- Le projet de pacte d'actionnaires.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 30 juin 2025
Reçu au Contrôle de légalité le 2 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

- Que cette cession portera la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la SPL Energies de Provence de 50.00% à 42.49% soit 1 487 actions ;
- Que les statuts de la SPL doivent être modifiés pour acter l'entrée de la Ville de Marseille dans la SPL, l'élargissement de l'objet social et procéder à des ajustements rédactionnels.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la cession à la Ville de Marseille de deux cent soixante-trois (263) actions à leur valeur nominale détenues par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le capital de la SPL Energies de Provence pour un montant total de deux cent soixante-deux mille (263 000) euros.

Article 2 :

Cette cession portera le nombre de sièges dont la Métropole dispose au Conseil d'Administration de 6 à 5.

Les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au conseil d'administration de la SPL Energies de Provence sont les suivants :

- Laurent SIMON
- Amapola VENTRON
- Sarah BOUALEM
- Philippe LEANDRI
- Bernard DESTROST

La précédente désignation des représentants de la Métropole en assemblée générale reste inchangée, à savoir :

- Titulaire : Laurent SIMON
- Suppléant : Amapola VENTRON

Article 3 :

Sont approuvés la modification des statuts de la SPL Energies de Provence ainsi que le projet de pacte d'actionnaires, ci-annexés.

Article 4 :

Les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des instances de la SPL Energies de Provence sont autorisés à voter dans le sens du projet de cession de parts et de modification des statuts à l'occasion des instances de la SPL Energies de Provence.

Article 5:

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document et acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment le pacte d'actionnaires, ci-annexé.

Article 6:

La recette correspondante sera constatée au budget principal, de l'exercice 2025, en section d'investissement : chapitre 024 - fonction 01 pour un montant de 263 000 euros.

La recette relève de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine culturel » de la sous-politique « Energie » et du programme « Energie » et seront exécutés par le service gestionnaire « 1DPS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transition énergétique et
Valorisation des ressources durables

Laurent SIMON